



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Premier ministre : publications

Question écrite n° 7895

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le Premier ministre sur la difficulté à consulter le Bulletin des decorations, medailles et recompenses en ce qui concerne la presentation des promotions et nominations dans l'ordre des Palmes academiques et le merite agricole. Il lui demande s'il ne serait pas possible de substituer au systeme actuel une presentation par ordre alphabetique des promus et nommes pour toute la France, avec pour seul element de classification le grade dans la decoration, un systeme faisant reference en priorite au departement du domicile, a la fonction occupee et dans quel lieu. Ainsi, l'identification serait plus rapide, plus precise et plus commode.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre rappelle a l'honorable parlementaire que le merite agricole n'est pas decerne en fonction du rattachement du recipiendaire a telle ou telle circonscription territoriale. Le prefet, representant du Gouvernement dans le departement, est habilite a fournir la liste des decorees. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une modification de la presentation des promotions dans l'ordre du Merite agricole. En ce qui concerne l'ordre des Palmes academiques, la presentation actuelle du decret portant nomination et promotion de candidats dans cet ordre classe les personnes decorees par grade (commandeur, officier, chevalier) et par ordre alphabetique, avec indication pour tous de la ville et du departement de residence, et en plus, pour les commandeurs, de leur grade dans la fonction publique ou dans leur profession. A la demande du conseil de l'ordre, il est envisage d'introduire prochainement, de maniere systematique, l'indication de la profession ou du grade. Les prefets et les recteurs sont prevenus, des signature du decret, des nominations ou promotions intervenues dans leur ressort geographique.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7895

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 90